



Vingt-quatrième session  
Nairobi, 15–19 avril 2013

## Projet de rapport du Comité plénier

### Introduction

1. À sa première séance plénière, tenue le lundi 15 avril 2013, le Conseil d'administration a décidé d'établir un Comité plénier aux fins de l'examen des points 5, 7 et 8 de l'ordre du jour.
2. Le Comité plénier a été présidé par M. Abdul Mannan Khan (Bangladesh), l'un des trois vice-présidents du Conseil d'administration et, en son absence, par M. Sergey Trepelkov (Fédération de Russie), un autre vice-président.

## I. Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains, y compris les questions de coordination (point 5 de l'ordre du jour)

3. Le Comité a examiné ce point de l'ordre du jour à sa 1<sup>re</sup> séance, tenue l'après-midi du lundi 15 avril 2013. Pour faciliter l'organisation des travaux, il a décidé de confier l'examen des projets de résolution figurant dans le document HSP/GC/24/3/Add.1 au comité de rédaction créé par le Conseil d'administration.
4. Il a également convenu d'examiner les questions dont il était saisi au titre du point 5 de l'ordre du jour dans l'ordre suivant : Activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains : rapport du Directeur exécutif (HSP/GC/24/2); Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions (HSP/GC/24/3); Projet de résolution préparés par le Comité des représentants permanents (HSP/GC/24/3/Add.1); Mise en œuvre coordonnée des directives sur l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation (HSP/GC/24/2/Add.8); Rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour l'environnement et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/GC/24/2/Add.4); Coopération avec les organismes et institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (HSP/GC/24/2/Add.5); Stratégie mondiale du logement jusqu'en 2025 (HSP/GC/24/2/Add.6); Rapport du Directeur exécutif sur la sixième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/24/2/Add.2); Troisième session de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (HSP/GC/24/2/Add.3); Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (HSP/GC/24/2/Add.1); Adoption par ONU-Habitat d'une approche fondée sur les droits de l'homme (HSP/GC/24/2/Add.7)

### A. Rapport du Directeur exécutif sur les activités du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

5. Mme Aisa Kirabo Kacyira, Directrice exécutive adjointe d'ONU-Habitat, a présenté le rapport du Directeur exécutif, figurant dans le document HSP/GC/24/2 et ses sept additifs. Elle a expliqué que le corps du document résumait les activités entreprises par ONU-Habitat en réponse aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration à sa vingt-troisième session, alors que les additifs contenaient

des informations plus détaillées sur les activités réalisées pour donner suite à des résolutions spécifiques. Elle a aussi présenté les thèmes abordés dans les additifs et les documents dans lesquels ils étaient examinés.

6. Le Comité a pris note du rapport.

7. [À compléter]

## **B. Mise en œuvre coordonnée des directives sur l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales**

8. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le document relatif à la mise en œuvre coordonnée des directives sur l'accès aux services de base pour tous et des directives sur la décentralisation et le renforcement des autorités locales (HSP/GC/24/2/Add.8). Il a mis l'accent sur les principaux événements qui avaient eu lieu aux niveaux mondial, régional et national durant la période considérée et au cours desquels il avait clairement été démontré combien le soutien apporté aux dimensions techniques de la gouvernance multi-niveaux avait permis de renforcer la capacité stratégique des administrations aux échelons national et local et avait favorisé les processus de décentralisation. Il a décrit les réformes institutionnelles mises en œuvre récemment par ONU-Habitat, en réponse à la demande adressée à l'Organisation dans la résolution 23/12 pour qu'elle renforce ses capacités humaines et financières dans ce domaine.

9. Au cours du débat qui a suivi, la représentante de la France a réaffirmé le ferme soutien de son pays aux activités d'ONU-Habitat dans ce domaine, rappelant que la France avait financé la mise en œuvre d'un programme pilote dans six pays. Elle s'est félicitée du travail de coordination mené avec les autorités locales par ONU-Habitat. Le représentant du secrétariat a salué, pour sa part, la collaboration établie avec la France et tous les autres partenaires dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 22/8, indiquant qu'ONU-Habitat souhaitait développer plus avant ce partenariat. Il a donc demandé instamment aux États membres d'appuyer la résolution correspondante, car beaucoup de pays, en particulier les moins avancés d'entre eux, ne pouvaient que tirer parti de cet effort.

10. [À compléter]

## **C. Rapport sur les travaux du Comité des représentants permanents pendant la période intersessions**

11. M. Trepelkov a appelé l'attention sur le rapport du Comité des représentants permanents (HSP/GC/24/3), qui donnait une vue d'ensemble des travaux réalisés lors des réunions tenues par celui-ci en 2011 et 2012, ainsi que des travaux qui avaient eu lieu lors de la réunion organisée en 2013 pour préparer la session en cours du Conseil d'administration. Il a décrit les activités des divers groupes de travail établis par le bureau du Comité et a noté que les projets de résolution examinés par ce dernier avaient été présentés au Comité plénier à sa 1<sup>re</sup> séance et transmis au comité de rédaction pour examen. Il a remercié les membres du Comité des représentants permanents de l'effort considérable qu'ils avaient consenti durant la période intersessions ainsi que pour la préparation de la vingt-quatrième session.

12. Le Comité a pris note du rapport.

13. [À compléter]

## **D. Coopération avec les organismes et institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales**

14. Le représentant du secrétariat, appelant l'attention sur le rapport relatif à la coopération avec les organismes et institutions des Nations Unies, les organisations intergouvernementales n'appartenant pas au système des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (HSP/GC/24/2/Add.5), a fait observer que cette coopération continuait de jouer un rôle stratégique pour ONU-Habitat. Il a mis plus particulièrement l'accent sur le renforcement de la coopération avec la Banque mondiale aux fins de la mise au point de modalités de financement durables pour soutenir le développement urbain ainsi que sur les réformes organisationnelles, notamment la création du Service de la coordination des partenariats et de la coordination interinstitutions. Le secrétariat a demandé que des orientations soient formulées sur la façon dont ONU-Habitat pourrait tirer parti de ces partenariats pour donner suite dans toute la mesure du possible à ses engagements.

15. Au cours du débat qui a suivi, une représentante a félicité ONU-Habitat des efforts qu'il faisait pour travailler de façon concertée avec les autres secrétariats, dans l'esprit de l'initiative « Unis dans l'action », mettant l'accent en particulier sur son travail exemplaire en matière d'égalité hommes-femmes mené en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). L'invitant à poursuivre ces efforts, elle l'a encouragé à étendre sa coopération à d'autres domaines, comme les secours en cas de catastrophe, notant que son rôle en tant qu'intervenant de deuxième ligne était très utile dans les phases de relèvement.

16. Le Comité a pris note du rapport.

17. [À compléter]

#### **E. Rapport conjoint des Directeurs exécutifs du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les activités dans le domaine de l'environnement urbain au cours de la période 2011–2012**

18. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le rapport d'activité conjoint des Directeurs exécutifs d'ONU-Habitat et du PNUE (HSP/GC/24/2/Add.4), qui passait notamment en revue les progrès réalisés au titre du cadre de partenariat pour 2008–2013. Soulignant la nécessité d'examiner le plan de partenariat pour la période 2014–2019 et, à cette fin, de mettre en évidence les enseignements tirés de l'expérience, il a indiqué que le secrétariat apprécierait que le Conseil d'administration donne des indications sur la façon de renforcer encore la coopération avec le PNUE.

19. Au cours du débat qui a suivi, un représentant s'est félicité de l'étroit partenariat établi entre les deux programmes, faisant observer que le fait qu'ils cohabitent présentait d'importants avantages, facilitant des activités communes constructives ainsi que des interactions informelles positives. Sa délégation attendait avec impatience le processus d'auto-évaluation prévu à la fin du cadre de partenariat actuel et espérait des consultations et une association encore plus larges entre ONU-Habitat et le PNUE au cours des années à venir, notamment sur des aspects comme les efforts d'amélioration de la qualité de l'air dans les villes, l'atténuation des effets des catastrophes naturelles et les travaux communs à mener par les deux organisations pour renforcer la résilience des communautés urbaines.

20. Le Comité a pris note du rapport.

21. [À compléter]

#### **F. Stratégie mondiale du logement**

22. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le document-cadre de la stratégie mondiale du logement (HSP/GC/24/2/Add.6) et a exprimé l'espoir que le résultat de la stratégie permettrait de repositionner la problématique du logement dans le débat mondial qui a lieu actuellement sur des villes économiquement viables, respectueuses de l'environnement et de la culture et socialement inclusives ainsi que de susciter un changement de paradigme dans la réflexion et la pratique relatives à la politique du logement. Exprimant sa gratitude au Comité des représentants permanents pour l'aide qu'il avait apportée à cet égard, il a invité le Conseil à faire sienne la stratégie en adoptant la résolution pertinente.

23. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a réaffirmé l'appui apporté par sa délégation à la stratégie, qui jetait les bases d'une nouvelle approche positive du secteur du logement, et a prié le secrétariat de tenir les États membres dûment informés de sa mise en œuvre.

24. [À compléter]

#### **G. Sixième session du Forum urbain mondial**

25. Le représentant du secrétariat, appelant l'attention sur le rapport du Directeur exécutif sur la sixième session du Forum urbain mondial (HSP/GC/24/2/Add.2), a rendu compte des points forts de cette session. Pour la première fois, le Forum avait attiré une plus grande participation internationale que locale, avec de nombreux représentants des pays les moins avancés. Les médias s'étaient aussi beaucoup intéressés à l'événement et les réseaux sociaux avaient été utilisés et intégrés dans le processus de communication du Forum : pour la première fois, la session avait été diffusée en direct sur le web. Le secrétariat souhaiterait que le Conseil d'administration donne des indications sur les mesures qui pourraient être prises pour renforcer le Forum en tant que plateforme indispensable au progrès des activités en faveur du développement urbain durable.

26. Au cours du débat qui a suivi, une représentante a rappelé que la résolution 23/5 avait demandé que les résultats du Forum soient plus distinctement incorporés dans le programme de travail d'ONU-Habitat et pris en compte dans les missions de son Conseil d'administration. Sa délégation et les pays de sa région estimant qu'un mécanisme plus efficace était nécessaire pour assurer une prise en compte adéquate des conclusions du Forum, ils ont, dans cette optique, invité le secrétariat à réfléchir à nouveau à la demande figurant dans la résolution 23/5 et à veiller à établir un lien plus étroit entre le Forum et les organes directeurs d'ONU-Habitat.

27. [À compléter]

## H. Troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable

28. Le représentant du secrétariat a appelé l'attention sur le rapport du Directeur exécutif relatif à la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) (HSP/GC/24/2/Add.3). Il a indiqué que le rapport faisait suite à la résolution 67/216 de l'Assemblée générale, par laquelle celle-ci avait prié le Secrétaire général de la conférence de présenter au Conseil d'administration d'ONU-Habitat pour examen à sa vingt-quatrième session, en faisant appel aux compétences des organismes des Nations Unies, une proposition sur les meilleurs moyens d'appuyer les activités préparatoires de la conférence et d'y contribuer de la manière la plus efficace et la plus rationnelle possible avec la participation de tous, et d'agir en conséquence. Il a mis en évidence les principaux aspects du rapport, notamment les questions exposées dans la partie VI qui devaient faire l'objet d'une décision du Conseil d'administration.

29. Un autre représentant du secrétariat a appelé l'attention sur la résolution pertinente soumise au comité de rédaction pour examen et a donné une vue d'ensemble de ses dispositions.

30. Au cours du débat qui a suivi, un représentant s'est félicité des travaux entrepris par ONU-Habitat pour préparer Habitat III. Il a souligné, toutefois, que le processus préparatoire de la conférence avait été lancé par l'Assemblée générale et que le Conseil d'administration devrait en conséquence s'employer à favoriser l'application de la résolution pertinente de l'Assemblée. Habitat III apportera une contribution déterminante à la revitalisation et, éventuellement, à la réorientation des activités d'ONU-Habitat, servant de cadre à un examen rigoureux des principales questions relevant de son mandat. Le représentant a estimé que le Conseil d'administration devrait demander au Directeur exécutif de renforcer sans délai les travaux préparatoires d'Habitat III et aux États membres de soutenir énergiquement le fonds d'affectation spéciale pour la conférence. Il a souligné que l'objectif était de faire en sorte que le coût de la conférence reste inférieur au montant total des dépenses réalisées pour la deuxième Conférence des Nations Unie sur les établissements humains (Habitat II).

31. Un autre représentant a estimé qu'il fallait un mécanisme approprié pour s'assurer qu'Habitat III était financé de manière efficace et participative. Il a souligné que le projet de résolution pertinent devrait être étroitement aligné sur les résolutions 66/207 et 67/216 de l'Assemblée générale, afin de renforcer l'approche participative et de faire en sorte que le Programme pour l'habitat soit révisé de façon à assurer sa concordance avec le programme de développement pour l'après-2015. Il a souhaité que le processus préparatoire de la conférence soit plus participatif et décentralisé, afin de permettre la participation des collectivités locales, de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes.

32. Un autre représentant s'est dit préoccupé par le coût envisagé du processus préparatoire ainsi que par ce qui était décrit comme une approche ascendante lourde à gérer de la collecte d'informations.

33. Répondant aux observations formulées, le représentant du secrétariat a indiqué que parmi les mesures destinées à réduire les coûts, on peut citer l'organisation des réunions préparatoires en mode virtuel, ou en parallèle avec d'autres réunions intergouvernementales pertinentes. La conférence serait beaucoup moins coûteuse que celle qui l'a précédée; néanmoins, le secrétariat devra engager une collecte de fonds vigoureuse et être fermement soutenu par les États membres. Le secrétariat avait proposé l'organisation d'une réunion virtuelle en juin 2013 pour permettre aux partenaires du Programme pour l'habitat d'examiner et d'arrêter une méthode d'évaluation aux fins des rapports nationaux envisagés sur la mise en œuvre du Programme pour l'habitat.

34. Le Comité a pris note du rapport.

35. [À compléter]

## **I. Examen de la structure de gouvernance du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

36. Le représentant du secrétariat a présenté le rapport du Directeur exécutif sur l'examen de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat (HSP/GC/24/2/Add.1). Il a indiqué que cet examen visait à répondre à la nécessité d'un recentrage d'ONU-Habitat, qui devait être mieux à même de répondre aux enjeux de l'urbanisation et des établissements humains. Dans sa résolution 23/13, le Conseil d'administration avait prié le Directeur exécutif, en collaboration avec le Comité des représentants permanents, d'étudier les options de réforme de la gouvernance, afin de rechercher un consensus sur l'option retenue et d'élaborer un plan d'action pour présentation si possible à l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Un groupe consultatif à composition non limitée sur le processus d'examen de la gouvernance avait été établi, son mandat avait été approuvé et quatre équipes spéciales avaient été créées pour analyser plus avant les options de réforme de la gouvernance, en s'attachant en particulier à procéder à une étude managériale et structurelle et à réaliser une analyse comparative avec d'autres entités des Nations Unies. Les principales options de réforme de la gouvernance ont été mises en évidence dans un rapport établi par un consultant.

37. Un représentant, prenant la parole au nom d'un groupe de pays, s'est dit préoccupé par le fait qu'aucune proposition précise de réforme de la structure de gouvernance d'ONU-Habitat n'avait été élaborée depuis le début du processus d'examen, deux ans plus tôt. Il a suggéré d'inclure plusieurs éléments dans le projet de résolution pertinent, à savoir des mesures spécifiques pour faire progresser la réforme et montrer la voie à suivre; des fonctions comme une surveillance stratégique régulière des activités et des ressources d'ONU-Habitat afin d'atteindre l'objectif général d'un renforcement de l'efficacité, de l'efficacités, de la responsabilité et de la transparence de ses mécanismes décisionnels; une structure allégée, affûtée et plus efficace fondée sur le principe de représentativité, y compris des groupes régionaux et de tous les acteurs concernés; la tenue de réunions annuelles pour assurer la continuité des travaux, auxquelles devraient participer des personnes ayant l'expertise technique requise, détachées notamment des capitales; l'organisation de réunions au niveau politique afin de fournir des conseils de haut niveau sur les mesures à prendre, eu égard en particulier aux travaux normatifs d'ONU-Habitat et en veillant à formuler des orientations générales sur ses activités opérationnelles.

38. Une autre représentante a demandé instamment aux États membres de continuer à soutenir le processus de réforme de la gouvernance. Elle a exprimé l'espoir qu'une issue précise à cette question pourra être trouvée à la session en cours.

39. Un représentant s'est félicité des efforts déployés pour réformer la gouvernance et améliorer la transparence, l'efficacité et l'efficacités d'ONU-Habitat; il a néanmoins indiqué que ces efforts n'avaient guère porté leurs fruits et a demandé qu'une action déterminée soit engagée pour remédier à cet état de choses. Tout en se prononçant en faveur de l'implication dans le processus de réforme de la gouvernance d'un large éventail de parties prenantes, y compris des représentants des régions et de la société civile, il a mis en garde contre la tenue à cette fin de réunions annuelles.

40. Un représentant du secrétariat a indiqué que l'on trouverait sur le site Internet d'ONU-Habitat un document faisant la synthèse des progrès accomplis à ce jour pour répondre aux demandes des gouvernements concernant le processus d'examen de la gouvernance.

41. Le Comité a pris note du rapport.

42. [À compléter]

## **J. Adoption par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme**

43. Le représentant du secrétariat a présenté un rapport sur l'adoption par ONU-Habitat d'une approche du développement fondée sur les droits de l'homme (HSP/GC/24/2/Add.7), soulignant que les droits de l'homme occupent une place centrale dans le mandat et la mission de l'ensemble du système des Nations Unies, comme l'Assemblée générale l'a réaffirmé à plusieurs reprises. ONU-Habitat prône depuis longtemps le respect des droits de l'homme, comme en témoignent le Programme pour l'habitat et les campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation et la gouvernance urbaine, entre autres.

44. Un autre représentant du secrétariat a signalé que des orientations des États membres étaient souhaitées sur la marche à suivre en matière de droits de l'homme et sur la question de savoir si les travaux dans ce domaine devraient être inclus dans le projet de résolution sur le plan stratégique et institutionnel à moyen terme.

45. Le Comité a pris note du rapport.

46. [À compléter]

## **K. Projets de résolution présentés par des États membres**

47. Le Comité a entrepris d'examiner à sa 2<sup>e</sup> séance, tenue la matinée du mardi 16 avril 2013, ainsi qu'à sa 3<sup>e</sup> séance, tenue dans la matinée du jeudi 18 avril, sept projets de résolution qui avaient été présentés par des États membres après la clôture par le Comité des représentants permanents de ses travaux préparatoires pour la session en cours.

### **1. Directives internationales sur la planification urbaine et territoriale (projet présenté par la France)**

48. Présentant la résolution, la représentante de la France a noté que la planification urbaine était une priorité du plan stratégique d'ONU-Habitat en raison de l'expansion rapide de l'urbanisation au niveau mondial. La résolution visait à donner pour mandat à ONU-Habitat d'élaborer des directives internationales sur la planification territoriale et urbaine et de les présenter au Conseil d'administration à sa vingt-cinquième session pour examen. Pour l'élaboration de ces directives, ONU-Habitat devait engager un processus consultatif avec l'ensemble des administrations nationales, des autorités locales, des organismes des Nations Unies compétents, des partenaires financiers et de développement, des organisations non gouvernementales et des autres parties prenantes, et également tenir compte des meilleures pratiques et des données d'expérience accumulées dans divers contextes.

49. Le Comité est convenu de transmettre la résolution au comité de rédaction pour plus ample examen.

50. [À compléter]

### **2. Promotion d'une planification urbaine inclusive et durable (projet présenté par l'Inde)**

51. Présentant la résolution, le représentant de l'Inde a indiqué que ce projet était étroitement lié au thème spécial de la session en cours et pouvait fournir des orientations utiles sur les moyens de faire face à l'urbanisation incontrôlée et à la croissance rapide du nombre de citoyens pauvres dans les pays en développement. Les modèles actuels d'aménagement urbain dataient de plusieurs décennies et n'étaient plus adaptés pour répondre aux besoins des pauvres en zones urbaines. La résolution visait à reconnaître le rôle des citoyens pauvres en tant que parties prenantes et à prendre en compte leurs besoins aux fins d'une planification urbaine durable.

52. Le Comité est convenu de transmettre la résolution au comité de rédaction.

### **3. Égalité des sexes et autonomisation des femmes : leur contribution au développement urbain durable (projet présenté par la République-Unie de Tanzanie)**

53. Présentant la question, la représentante de la République-Unie de Tanzanie a rappelé que le Directeur exécutif avait demandé l'établissement d'un organe consultatif sur l'égalité des sexes pour le conseiller sur les questions se posant dans ce domaine et encourager l'autonomisation des femmes. Suite à cette demande, le Groupe consultatif sur les questions d'égalité des sexes a été établi à la sixième session du Forum urbain mondial, en septembre 2012. Ce Groupe s'était déjà réuni en 2012 deux fois et avait soumis au Directeur exécutif un plan de travail pour 2013. Estimant que les programmes en faveur de l'égalité des sexes menés au sein d'ONU-Habitat semblaient être en perte de vitesse, la représentante a indiqué que l'objectif de la résolution était de renforcer ONU-Habitat et de faire clairement savoir que l'Organisation était déterminée à assurer l'intégration de la problématique sexospécifique dans ses politiques et ses programmes. L'Afrique du Sud, l'Espagne et la Norvège se sont joints aux auteurs du projet de résolution.

54. Un représentant a souhaité que le comité de rédaction demande des précisions sur les incidences budgétaires de la résolution et sur l'impact qu'elle aurait sur les autres programmes d'ONU-Habitat.

55. Le Comité est convenu de transmettre la résolution au comité de rédaction.

#### **4. La jeunesse et le développement urbain durable (résolution présentée par la Jordanie et l'Inde)**

56. Présentant la résolution, le représentant de la Jordanie a indiqué qu'elle était conforme au document issu de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », dans lequel il était pris note des taux de chômage et de sous-emploi élevés parmi les jeunes et où l'on demandait que soient adoptées des stratégies de développement durable s'attendant par anticipation à la question de l'emploi des jeunes à tous les niveaux, précisant que la résolution répondait à la stratégie quinquennale du Secrétaire général qui considérait que la jeunesse était l'une des principales priorités de l'Organisation des Nations Unies. La résolution cherchait, entre autres, à canaliser le potentiel et les aptitudes de la jeunesse et à favoriser sa participation à la prise de décision.

57. Un représentant a appelé l'attention sur une autre résolution portant sur la jeunesse dont était saisi le Conseil d'administration, notant que certains paragraphes des deux résolutions se chevauchaient. Il demandait au comité de rédaction de comparer les deux résolutions et de faire en sorte que leurs libellés soient cohérents.

58. Le Comité a décidé de transmettre la résolution au comité de rédaction.

#### **5. Sortir des bidonvilles – un défi mondial pour 2020 (résolution présentée par le Maroc)**

59. Présentant cette résolution, qui était coparrainée par l'Afrique du Sud, le représentant du Maroc a indiqué qu'elle s'inscrivait dans l'esprit de la conférence internationale intitulée « Sortir des bidonvilles » tenue à Rabat (Maroc) en novembre 2012, pour examiner les progrès accomplis au niveau mondial pour améliorer les conditions d'existence des habitants des bidonvilles entre 2000 et 2010 ainsi que l'avancement de l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à améliorer l'existence d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles d'ici à 2020. La résolution visait à définir clairement la notion de taudis et invitait les États membres à appliquer des principes universels aux fins de réhabilitation des taudis, et notamment d'interdiction des évictions illicites, d'autonomisation des femmes et des jeunes et de promotion de la responsabilité et de la transparence dans tous les programmes.

60. Un représentant a demandé que la définition des taudis que donnait la résolution figure dans la notion d'accès au pouvoir en tant qu'élément important de la sécurité. Un autre mettait en garde contre le risque d'élargir une définition que l'Organisation des Nations Unies avait déjà acceptée et proposait d'insérer l'accès au pouvoir dans une autre partie de la résolution.

61. Le Comité a décidé de transmettre la résolution au comité de rédaction.

#### **6. Urbanisation et développement urbain durable dans le cadre du programme d'après 2015 (présenté par l'Allemagne)**

62. Présentant cette résolution, le représentant de l'Allemagne (qui s'exprimait au nom de l'Union Européenne) a indiqué que la résolution rassemblait des références au développement urbain durable figurant dans d'autres projets de résolution dans le but de mettre l'accent sur la relation entre ONU-Habitat et l'urbanisation durable dans le cadre du programme de développement d'après 2015 et de donner plus de visibilité à ces deux questions. Dans le projet de résolution il était demandé au Directeur exécutif d'ONU-Habitat d'assurer la participation de l'organisation à la formulation du programme d'après 2015 dans le but d'encourager les gouvernements et partenaires ...examiner la question de l'urbanisation durable et d'y contribuer et de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution.

63. Le Comité a décidé de transmettre la résolution au comité de rédaction.

64. [À compléter]

#### **7. Renforcement d'ONU-Habitat (présenté par le Brésil)**

65. Lors de la 4<sup>e</sup> séance du Comité le Président du Comité a noté qu'un groupe de contact avait été créé pour examiner un projet de résolution présenté par le Brésil sur le renforcement d'ONU-Habitat. Le Comité est convenu que le groupe de contact, devrait, une fois l'élaboration du projet de résolution mené à bien, faire directement rapport au Comité plénier sur les résultats de cette activité.

66. [À compléter]

## **II. Programme de travail du Programme des Nations Unies pour les établissements humains et budget de la Fondation des Nations Unies pour l'habitat des établissements humains pour l'exercice biennal 2014-2015 (point 7 de l'ordre du jour)**

67. Le Comité s'est saisi de ce point de l'ordre du jour à sa 3<sup>e</sup> séance, dans l'après-midi du mardi 16 avril 2013.

### **A. Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015**

68. La Directrice exécutive adjointe a présenté le projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2014-2015, tel qu'il figure dans le document HSP/GC/24/5. Elle a rappelé que par sa résolution 23/11, le Conseil d'administration avait prié le Directeur exécutif d'élaborer un plan stratégique pour 2014-2019 et d'établir un programme de travail et de budget pour la période biennale 2014-2015, en veillant à ce qu'il soit conforme au plan stratégique. Le programme de travail et le budget ont été établis en étroite collaboration avec le Comité des représentants permanents qui les a approuvés, et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de New York a demandé qu'ils soient approuvés par le Conseil d'administration. Le programme de travail reflétait la nouvelle nomenclature des services d'ONU-Habitat qui avait pour objet d'accroître l'efficacité, la productivité, la responsabilisation et la transparence. Les montants estimatifs des ressources pour la période biennale étaient adaptés aux sept priorités stratégiques soulignées dans l'examen de la structure d'ONU-Habitat. ONU-habitat mettait en œuvre le programme de travail en veillant à ce que toutes les questions transversales soient prises en compte et continuerait de veiller à ce qu'à tous les stades du cycle des projets une gestion fondée sur l'obtention de résultats fasse l'objet d'une application stratégique.

69. S'agissant du budget elle a indiqué qu'une proposition réaliste avait été conçue pour répondre aux exigences du programme de travail tout en améliorant l'efficacité et la productivité et en faisant en sorte que la réduction des montants des ressources disponibles n'hypothèque pas l'exécution des programmes normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat. Le budget d'ensemble pour la période 2014-2015 s'élevait à 392,4 millions de dollars, soit une réduction de 8 % par rapport au budget de 2012-2013. Ce montant était constitué d'une somme de 21,1 millions de dollars alloués par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, que l'assemblée générale avait approuvé; de 168,8 millions de dollars financés par la Fondation pour ONU-Habitat (45,6 millions provenant du Fonds général et 123,2 millions du Fonds spécial); et de 202,5 millions de dollars au titre des contributions pour la coopération technique. ONU-Habitat continuait de réviser ses efforts en matière de mobilisation des ressources, afin de parvenir à une situation caractérisée par des revenus stables et un financement prévisible, ainsi que la stratégie de mobilisation des ressources de l'organisation visant à accroître les contributions destinées au financement des activités essentielles et les fonds à finalité déterminée.

70. Un représentant, qui s'exprimait au nom d'un groupe des pays, a accueilli avec satisfaction le plan stratégique et le programme de travail et de budget et a loué les efforts tendant à aligner le programme de travail sur la restructuration d'ONU-Habitat. L'exercice biennal 2014-2015 revêtait une importance particulière en raison du rôle qu'ONU-Habitat serait appelé à jouer dans le cadre du programme de développement après 2015 et au titre des préparatifs d'Habitat III. S'agissant des ressources mises à disposition par la Fondation pour ONU-Habitat, elle a indiqué que le Directeur exécutif devrait prendre des mesures pour accroître le nombre des donateurs et veiller à ce que les contributions soient mieux réparties entre tous les États membres. Enfin, elle s'est félicitée des progrès accomplis s'agissant de la mise au point d'un système de suivi multiforme et de l'adoption d'une approche fondée sur l'obtention de résultats en matière de gestion.

71. [À compléter]

### **B. Rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013**

72. Le représentant du secrétariat a présenté le rapport d'activité sur la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme pour la période 2008-2013 (HSP/GC/24/5/Add.1) qui a été établi pour donner suite à la résolution 23/11. Il a rappelé que le plan comportait six domaines d'intervention qui se complétaient mutuellement, à savoir : la sensibilisation, le suivi et les partenariats; une approche participative de la planification, de la gestion et de la gouvernance urbaine; les systèmes de gestion des terres et des logements favorables aux pauvres; la fourniture

d'infrastructures et de services urbains de base écologiquement rationnels; le renforcement des systèmes de financement des établissements humains; et l'excellence dans la gestion. S'agissant des quatre premiers domaines d'intervention, les résultats obtenus ont généralement été satisfaisants alors que des éléments défavorables n'ont pas permis de faire progresser certains indicateurs dans les cinquième et sixième domaines d'intervention.

73. Au cours du débat qui a suivi, un représentant a loué les améliorations que le secrétariat avait apportées à la mise en œuvre du plan stratégique et institutionnel à moyen terme au cours de la période sur laquelle portait le rapport, notamment en ce qui concernait l'adoption d'une gestion fondée sur l'obtention de résultats et l'amélioration de l'évaluation et de la communication des données. Un autre représentant a indiqué que les réformes avaient renforcé l'orientation stratégique du plan mais que de plus grands efforts devraient être faits pour que les allocations budgétaires soient en rapport avec les domaines d'intervention stratégiques. De plus, on avait tout intérêt, conformément à l'examen quadriennal complet des politiques réalisé par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à faire en sorte que les activités essentielles et non essentielles budgétisées soient harmonisées et que la couverture totale des dépenses soit assurée. La Directrice exécutive adjointe a répondu en disant que des progrès étaient en cours, grâce à la stratégie en matière de mobilisation des ressources, pour expliquer comment étaient affectées les ressources budgétaires aux différents domaines thématiques et régions. Un autre représentant a indiqué qu'ONU-Habitat avait pris part à la réunion du Comité de haut niveau sur la gestion qui avait suivi les négociations au titre de l'examen quadriennal complet des politiques; la politique d'ONU-Habitat en matière de couverture des coûts s'inspirait de la politique en vigueur au sein du système des Nations Unies, y compris s'agissant de l'harmonisation des politiques de couverture des coûts de l'ensemble des organismes des Nations Unies et du principe régissant la couverture intégrale des coûts en déterminant la part des ressources budgétaires destinées aux activités essentielles et non essentielles. Le représentant, ayant soulevé cette question, a indiqué qu'il importait que le Comité des représentants permanents soit au fait des activités non essentielles entreprises de façon à être conscient de l'incidence potentielle du financement de ces activités sur la mesure dans laquelle ONU-Habitat pouvait entreprendre ses activités essentielles et se concentrer sur ses principales attributions.

74. Le Comité a pris note du rapport.

### **C. Rapport sur le projet de plan stratégique pour la période 2014-2019 du Programme des Nations Unies pour les établissements humains**

75. Le représentant du secrétariat, qui présentait le rapport sur le projet de plan stratégique pour la période 2014-2019 (HSP/GC/24/5/Add.2), a rappelé que, par sa résolution 23/11, le Conseil d'administration avait demandé au Directeur exécutif d'élaborer, en consultation avec le Comité des représentants permanents, un plan stratégique pour 2014-2019 prévoyant une feuille de route pour les travaux préparatoires que le Conseil d'administration examinerait durant la session en cours. Le projet de plan stratégique comprenait trois parties : une analyse stratégique, un choix stratégique et une mise en œuvre de la stratégie. Pour élaborer le plan, on s'était inspiré de la nouvelle nomenclature des services d'ONU-Habitat et d'une analyse des points forts, des faiblesses et des possibilités de l'Organisation ainsi que des menaces pesant sur elle. Au cours de la période 2014-2019, la priorité serait accordée à quatre domaines, à savoir : la législation, les sols et la gouvernance en milieu urbain, la planification et l'aménagement du milieu urbain, l'économie urbaine et les services urbains de base. De plus, quatre domaines intersectoriels principaux seraient intégrés, à savoir : la sexospécificité, la jeunesse, l'évolution du climat et les droits humains.

76. Le Comité a pris note du rapport.

### **D. Rapport sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte du développement urbain durable**

77. Le représentant du secrétariat a présenté le rapport sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte du développement durable (HSP/GC/24/5/Add.3). Il a rappelé que par sa résolution 23/1, le Conseil d'administration avait encouragé ONU-Habitat à intégrer la sexospécificité à ses travaux et avait prié le Directeur exécutif d'entreprendre une série de mesures à l'appui de cet objectif, y compris en renforçant le Groupe de l'égalité des sexes, en créant un mécanisme de consultation d'autres services s'intéressant à cette question au sein et à l'extérieur du système des Nations Unies ainsi qu'un groupe consultatif sur les questions de genre. Le Groupe de coordination et d'appui pour les questions de genre, qui était situé dans le Bureau des projets, avait donc procédé à un audit sur l'égalité des sexes au sein d'ONU-Habitat; sur la base de cet audit, un plan d'action pour

l'égalité des sexes avait été conçu afin de compléter la politique à l'échelle du système en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. De plus, le Groupe consultatif sur les questions de genre avait été créé; ce groupe avait contribué à l'avancement des questions concernant la sexospécificité au sein d'ONU-Habitat.

78. Plusieurs représentants ont accueilli avec satisfaction les progrès qui avaient été faits pour que la question des sexes soit prise en compte par ONU-Habitat. Un représentant a indiqué que les femmes souffraient particulièrement de la dégradation de l'environnement, notamment dans les zones urbaines et périurbaines pauvres où les polluants, dont le phosphore, pourraient s'avérer dangereux pour leur système reproductif. Un autre représentant estimait que l'on avait tendance à regrouper les questions concernant les sexes et la jeunesse sans suffisamment les nuancer et qu'il conviendrait de ne plus mettre l'accent comme cela était le cas actuellement sur la vulnérabilité et d'opter pour une approche privilégiant davantage les droits et la participation.

79. Le Comité a pris note du rapport.

80. [À compléter]

#### **E. Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

81. Le représentant du secrétariat a présenté le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (HSP/GC/24/5/Add.4). Le Comité consultatif avait approuvé l'approche prudente adoptée par ONU-Habitat en ce qui concernait les prévisions en matière de revenus et avait encouragé l'Organisation à continuer à faire preuve de prudence pour la gestion de ses ressources. Le Comité consultatif avait recommandé que le programme de travail et le budget pour l'exercice biennal 2014-2015 proposé par le Directeur exécutif soit approuvé.

82. Le Comité a pris note du rapport.

83. [À compléter]

### **III. Ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session du Conseil d'administration et autres dispositions à prendre en vue de cette session (point 8 de l'ordre du jour)**

84. Le Comité s'est saisi de ce point à sa 3<sup>e</sup> séance, dans l'après-midi du mardi 16 avril 2013. Le représentant du secrétariat a esquissé l'ordre du jour proposé pour la vingt-cinquième session du Conseil d'administration qui aurait lieu en 2015, comme indiqué dans le document HSP/GC/24/6.

85. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire de la vingt-cinquième session pour examen et adoption éventuelle par le Conseil d'administration.

---